

DELIBERATION N° 94/02-04 - CARTE SCOLAIRE 1er DEGRE/RENTREE SCOLAIRE 1994-1995

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée d'une lettre de l'Inspection Académique de Meurthe-et-Moselle annonçant la fermeture d'une classe à l'école primaire J. Prévert pour la rentrée scolaire 1994-1995.

Il indique que les effectifs prévisionnels retenus par l'Inspection Académique ne tiennent pas compte des programmes d'urbanisation en cours, notamment le lotissement de Fontenelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de refuser la fermeture d'une classe à l'école primaire J. Prévert.